

par Michel LE GUERN

L'œuvre d'Antoine Arnauld présente une telle variété de sujets, de tons, de préoccupations, qu'on a envie, pour y voir clair, de tenter une description sommaire de chacun de ses écrits en termes de traits, suivant les principes aujourd'hui familiers de la constitution d'une base de données. Le trait qui revient le plus souvent peut se formuler : « contre les jésuites ».

La seule énumération des titres des écrits d'Arnauld et de ceux qui ont été composés à son instigation, et en quelque sorte sous sa responsabilité, contre les jésuites en général, ou contre tel jésuite en particulier, excéderait sans doute les dimensions de la présente communication. On devra donc se contenter d'une vue cavalière.

L'hostilité aux jésuites étant plus ou moins immédiatement apparente suivant les écrits, on court le risque de forcer l'interprétation, et de soupçonner une visée polémique même là où il est impossible de fonder une certitude. Pour éviter de me laisser égarer dans mes interprétations, j'ai choisi un guide, l'*Histoire abrégée de la vie et des ouvrages de M. Arnauld*, de Pasquier Quesnel (1695). Même si l'on peut discuter, sur plusieurs points, l'exactitude historique du récit de Quesnel, la longue familiarité de l'oratorien avec Arnauld, pendant les dix années d'exil partagé, à Bruxelles, en fait le meilleur témoin des intentions réelles du maître. Quesnel a recueilli des confidences qu'Arnauld ne pouvait pas écrire, même dans des lettres particulières, pour des motifs évidents de prudence.

Le premier ouvrage important d'Antoine Arnauld paraît en 1643. C'est *La Fréquente Communion*, qui est présentée par Quesnel comme « la réfutation de l'écrit d'un Jésuite » (p. 48) :

Le Père de Sesmaisons (car c'est ainsi que ce Jésuite se nommait) ayant vu par le moyen d'une de ses pénitentes une instruction que M. l'Abbé de Saint-Cyran avait dressée pour la direction de M^{me} la Princesse

de Guémenée, qui se conduisait par ses avis, y crut trouver des maximes dangereuses, et entreprit aussitôt de la réfuter.

Cette réfutation étant tombée entre les mains de M. Arnauld, il y trouva tant de choses contraires à la doctrine des Saints Pères et à la Tradition de l'Église, et en même temps si pernicieuses au salut des âmes, qu'il se crut obligé d'y répondre, pour ne pas laisser triompher l'erreur de la vérité : à quoi il fut aussi porté par les instances de ses amis, et par la liaison étroite qui était entre lui et M. de Saint-Cyran. Voilà l'origine du livre qui a fait tant de bruit dans l'Église, et qui parut au mois d'août 1643. Le débit en fut si prompt qu'on en fit presque aussitôt une seconde édition et dans la même année, avec un avertissement sur les Sermons du P. Nouet.

Arnauld met en quelque sorte sur la place publique un débat qui restait jusque là limité à des écrits privés. À la publication du livre, le P. Nouet répond par des sermons prononcés dans l'église Saint-Louis, l'église des Jésuites, et Arnauld réplique aussitôt par l'*Avertissement*. Les hostilités sont enclenchées. On pourrait avoir l'impression que *La Tradition de l'Église sur le sujet de la pénitence et de la communion*, qu'Arnauld publie en 1644, se situe en dehors de toute visée polémique ; il n'en est rien, ce livre est écrit lui aussi contre un jésuite, et un jésuite autrement important que le P. de Sesmaisons. Le P. Denis Petau venait de publier *De la pénitence publique et de la préparation à la communion* ; Arnauld envisage aussitôt d'en publier une réfutation, mais il doit se résigner à emprunter une voie détournée, pour éviter de se voir refuser un Privilège. À propos de la publication de *La Tradition de l'Église sur le sujet de la pénitence et de la communion*, nous avons encore le témoignage de Quesnel (pp. 72-73) :

Le fond de ce dernier ouvrage est un recueil de plusieurs excellents traités et fragments des saints Pères de l'Église ou d'auteurs ecclésiastiques sur cette matière, traduits en français, pour l'impression duquel on avait obtenu Privilège du roi. Mais comme on croit assuré que le crédit des Jésuites empêcherait qu'on n'en pût obtenir un pour la réfutation du livre du P. Petau contre celui de la *Fréquente Communion*, on fut obligé de mettre ce qu'on avait à dire contre ce Jésuite dans l'Épître dédicatoire de la *Tradition*, adressée à la reine régente, et dans une Préface aussi longue que le reste du livre. On y détruisit pleinement les mauvais raisonnements et les vétilles de ce Père ; et on le convainquit d'avoir renversé, pour complaire à la Compagnie, ce qu'il avait enseigné de la pénitence dans ses *Annotations sur saint Épiphanes*.

Les hostilités avaient débuté bien plus tôt. Arnauld avait commencé à s'en prendre publiquement aux Jésuites dès 1641, avec l'*Extrait de quelques erreurs et impiétés contenues dans un livre intitulé La Défense de*

la vertu, par le P. Antoine Sirmond. Il y formule les accusations qu'on retrouvera dans la *Théologie morale des Jésuites* et dans la *Dixième Provinciale*. C'est en 1643, la même année que *La Fréquente Communion*, que paraît la *Théologie morale des Jésuites*. C'est un tout petit livre, de moins de soixante pages in-8° avec ses annexes, publié sans nom d'auteur : l'anonymat est imposé par la violence de l'attaque. Qu'on en juge par ces quelques lignes, extraites de la conclusion :

Ces maximes pernicieuses, extraites très fidèlement des livres des Jésuites, ne sont qu'un échantillon de leur mauvaise doctrine. Et il serait facile d'en recueillir beaucoup d'autres sur toutes les autres matières de la théologie, et de faire voir qu'ils l'ont corrompue en toutes les parties, par la licence qu'ils se sont donnée de soumettre cette science toute divine à la faiblesse du raisonnement humain, et de rechercher l'intelligence des mystères de Dieu dans les ténèbres de leur esprit.

Il ne semble pas que les Jésuites aient identifié l'auteur. Pendant une dizaine d'années, ils attribueront la *Théologie morale* à François Hallier, et ne lui ménageront pas les critiques les plus virulentes. Dans la *Défense*, qu'il publie en 1644, *contre les impostures et calomnies du supposé Abbé de Boisic*, qui n'est autre que le P. Pinthereau, jésuite, Hallier affirme n'avoir eu aucune part à la *Théologie morale* (p. 7) :

Seulement avertirai-je mes accusateurs qu'ils ne peuvent sans impudence s'irriter contre moi à l'occasion d'un livre de la *Théologie morale*, auquel je ne prends aucune part, ayant même été imprimé devant que j'en eusse connaissance ; et qu'au lieu de déchirer ma réputation, ils devraient se contenter de défendre la leur qui est en extrême danger d'être perdue, s'ils ne désavouent franchement les erreurs qui leur sont si justement attribuées.

Hallier demande aux jésuites de désavouer leurs erreurs. Arnauld recommandait de ne pas croire leurs rétractations. Il y a entre eux cette différence que Hallier combat les erreurs des jésuites, alors qu'Arnauld combat les jésuites. Avec la *Théologie morale*, le coup a porté : la violence des attaques que François Hallier aura à subir de la part des jésuites, du fait qu'ils le soupçonnent d'en être l'auteur, en est une preuve. L'énergie que les jésuites mettront à répondre aux accusations d'Arnauld montre qu'il les a durement atteints. Le P. Pinthereau, sous le nom de l'abbé de Boisic, le P. Le Moyne, le P. Caussin, et le P. Annat, — déjà, mais sous le voile de l'anonymat — publient des réponses, souvent abondantes (1), qu'Arnauld s'emploiera à réfuter dans la *Lettre d'un théologien à Polémarque*.

Arnauld n'est pas seul, à ce moment-là, dans sa lutte contre les innovations laxistes des théologiens jésuites. Godefroy Hermant, agissant au nom de l'Université de Paris, compose lui aussi une réfutation des mêmes livres des jésuites. C'est la *Troisième Requête de l'Université de Paris, présentée à la Cour de Parlement le 7 de décembre 1644, contre les libelles que les Jésuites ont publiés sous les titres d'Apologie par le P. Caussin, et de Manifeste apologétique par le P. Le Moyne, et autres semblables*. La comparaison des reproches adressées au P. Caussin par Hermant dans la *Troisième Requête* et de ceux formulés par Arnauld dans la *Lettre d'un théologien à Polémarque* fait ressortir de notables différences et permet de mieux définir l'attitude d'Arnauld à l'égard des jésuites.

La fermeté des reproches n'empêche pas Hermant de manifester une certaine déférence envers Caussin. Il attaque le livre, tout en ménageant l'homme, qu'il plaint d'avoir été contraint de défendre une mauvaise cause. On sent chez Hermant, à l'égard de Caussin, un mélange de respect et de pitié. Il l'appelle « le plus modéré des Jésuites », évoque la respectabilité de ses « cheveux gris », et rappelle à plusieurs reprises son exil à Quimper-Corentin, qui l'a empêché d'être totalement informé, et sert donc d'excuse à plusieurs inexactitudes. Caussin est présenté un peu comme une victime, et la responsabilité de son *Apologie* est reportée sur les instances dirigeantes de la Compagnie de Jésus.

Rien de semblable chez Arnauld. Pas de pitié pour les jésuites ! Le P. Caussin n'est pas mieux traité que ses confrères : Arnauld dénonce (p. 145) « la hardiesse du Père Caussin qui accuse les autres *de prendre des affirmatives pour les négatives*, lorsqu'il prend lui-même des objections pour les résolutions ». La déférence et la pitié se muent en dérision (pp. 177-178) :

C'est pourquoi, Monsieur, j'attends avec beaucoup d'impatience la nouvelle réponse que le Père Caussin enfante depuis si longtemps, et avec tant de travail et tant de peine, à ce qu'on m'a mandé de Paris, et que l'on m'a dit aussi avoir été si maltraitée dès le premier point de sa naissance, qu'elle a presque été mise en pièces, à force de cartons qu'on y a fourrés pour en réparer un peu les défauts : [...] et l'échantillon qu'il nous en a donné dans son *Apologie* me fait déjà avoir pitié de ce bonhomme, qui après avoir été si maltraité de sa Compagnie, quand il a voulu agir en homme de bien, est encore obligé de sacrifier pour elle si inutilement un peu de réputation qu'il avait acquise par sa *Cour sainte*, dans l'esprit du peuple et des femmes.

On n'en finirait pas d'énumérer les escarmouches ou les combats plus durables, contre le P. Brisacier, le P. Annat, ou les jésuites en

général. Il faut évoquer la bataille des *Provinciales*, dont la stratégie est établie par Arnauld. Si les trois premières Lettres ont pour objet la défense du docteur accusé en Sorbonne, les suivantes ne s'en prennent qu'aux jésuites. Quand il n'est pas occupé à se défendre contre les attaques qui lui viennent de divers côtés, Arnauld s'attaque aux jésuites. Les *Provinciales*, à partir de la Cinquième Lettre, et les *Écrits des curés de Paris*, qui en sont d'une certaine manière le prolongement, ont pour objet, dans l'esprit de Pascal et dans celui des curés de Paris, de dénoncer les casuistes relâchés en général. Les notes de Pascal montrent qu'il s'intéressait en particulier au théatin Diana. Et Diana est beaucoup plus laxiste qu'Escobar. Mais il n'est pas jésuite ; aussi n'a-t-il qu'une place très modeste dans les *Provinciales*, et encore en tant qu'ami des jésuites : le bon Père, dans la sixième *Provinciale*, l'appelle « Diana notre bon ami ». Si Arnauld oriente la lutte vers les casuistes jésuites, c'est plus parce qu'ils sont jésuites que parce qu'ils sont casuistes. On peut penser que l'importance des moyens mis en œuvre contre l'*Apologie pour les casuistes*, dans une campagne d'opinion orchestrée par Arnauld — même si on n'en lit plus guère aujourd'hui que la contribution de Pascal —, s'explique par le fait que l'auteur de l'*Apologie*, le P. Pirot, est un jésuite.

Alors même que les circonstances l'obligent à se défendre, Arnauld trouve toujours assez de temps et d'énergie pour combattre les jésuites. Dans les derniers jours de 1661, alors que les débats autour de la signature du formulaire suffisent sans doute à l'occuper, et que ses loisirs eux-mêmes sont employés à la rédaction de *La Logique ou l'art de penser*, Arnauld trouve le temps d'engager un nouveau combat, en publiant un écrit, daté du 1^{er} janvier 1662, qui a pour titre *La Nouvelle Hérésie des Jésuites, soutenue publiquement à Paris dans le Collège de Clermont par des thèses imprimées du 12 décembre 1661, dénoncée à tous les évêques de France*. Un peu plus tard, dans un écrit adressé directement aux jésuites, *Les Illusions des Jésuites dans leur écrit intitulé Expositio theos, etc., pour empêcher la condamnation de leur nouvelle hérésie*, il situe implicitement son action :

Mes Révérends Pères,

On sait que la première publication que vous avez faite de votre nouvelle hérésie, touchant l'infailibilité du pape dans le fait et dans le droit, n'a été que dans l'espérance qu'elle passerait sans qu'on y prît garde [...].

Arnauld monte la garde : il entend défendre l'Église contre l'ennemi intérieur qu'il voit dans la Compagnie de Jésus. Et même s'il lui faut

pour cela s'opposer au pape. Les *Remarques* sur la bulle d'Alexandre VII du 25 juin 1665, qui condamnait les censures de la Sorbonne frappant Jacques de Vernant et Amedaeus Guimenius, n'auraient sans doute pas été aussi violentes si Amedaeus Guimenius n'avait pas été un jésuite, de son vrai nom Matthieu de Moya.

Arnauld montera la garde jusqu'au bout : en 1667, il compose, avec la collaboration de Nicole, les sept parties de la *Défense de la traduction du Nouveau Testament imprimé à Mons contre les sermons du P. Maimbourg, jésuite* ; puis, jusqu'à sa mort, il est le maître d'œuvre et le principal rédacteur de la *Morale pratique des Jésuites*, dont les huit volumes sont publiés de 1669 à 1695. Entre temps, dans les années 1689-1690, il dénonce la théorie du péché philosophique.

De toute cette activité, Quesnel fait le bilan (*Histoire abrégée*, p. 209) :

Les Jésuites regardent M. Arnauld comme leur plus grand ennemi, et comme un homme qui a beaucoup nui à la réputation de la Société. Et certes il faut avouer que tout ce qu'il a fait depuis près de cinquante ans, non pour les décrier, mais pour décrier leurs nouveautés, et pour empêcher que leurs pernicieuses maximes ne nuisent à l'Église en empoisonnant les âmes, n'a pas servi à augmenter l'estime que l'on avait de ces Pères.

Comment expliquer cette constante animosité d'Antoine Arnauld à l'égard des jésuites ? Le seul membre de la Compagnie de Jésus pour qui il lui arrive de manifester de l'estime est Robert Bellarmin, mort en 1621 ; encore n'a-t-il recours à lui que pour lui emprunter des arguments qu'il opposera aux autres jésuites. Certes, les jésuites ne lui ménagent pas les attaques les plus violentes, qui vont parfois jusqu'à la calomnie. Le P. Brisacier et le P. Annat, pour ne citer qu'eux, sont des adversaires redoutables qui ne s'encombrent pas de scrupules. L'affaire du faux Arnauld, que le P. d'Avrigny trouvera si comique, semble bien avoir été menée par les jésuites, et le procédé est ignoble. Mais, le plus souvent, les jésuites ne font que se défendre. L'initiative, dans cette guerre interminable, revient presque toujours à Arnauld.

Chaque fois qu'Arnauld se sent attaqué, dans sa personne ou à travers ses amis, il réagit vivement. La plus grande partie de son œuvre — la quasi-totalité, pourrait-on dire — est polémique. Sa place naturelle est celle de l'adversaire, d'un adversaire qui combat sans faiblesse. Il se bat pour ses idées, pour ce qu'il croit être la vérité. Quand il estime que la vérité est attaquée, il la défend ; il se l'approprie à un point tel qu'on ne sait pas si c'est la vérité qu'il défend, ou si c'est lui-même. Qu'il

ait été souvent persécuté, ce n'est pas contestable. Mais sans doute exagère-t-il parfois, en s'estimant constamment persécuté. Dans son attitude par rapport aux jésuites, Arnauld se laisse parfois aller au délire de la persécution. Il est, de naissance, l'adversaire des jésuites. Dans son esprit, les jésuites, parce qu'ils sont jésuites, ne peuvent être que des ennemis d'Antoine Arnauld, parce qu'il est Antoine Arnauld, fils d'Antoine Arnauld. Tel est, sur cette question, le fond de sa pensée, qu'il a confié à son ami Quesnel. À l'origine, il y a, en 1594, le plaidoyer d'Antoine Arnauld le père, pour l'Université de Paris contre les jésuites. C'est à cause de ce plaidoyer, prononcé plus de dix-sept ans avant sa naissance, qu'Arnauld s'estime être la cible permanente des jésuites. Écoutons Quesnel (*Histoire abrégée*, p. 16) :

Par la raison que j'ai dite, il naquit avec un second péché originel, que nul sacrement ne put effacer ; et le crime du plaidoyer ayant rendu le père calviniste et ministre de l'Antéchrist dans l'esprit des Jésuites, quoique toujours bon catholique et bon chrétien partout ailleurs, le fils ne pouvait manquer de naître à leur égard enfant de colère, et être hérétique et pis encore, avant que d'être chrétien.

Quand, à nos yeux, Arnauld semble prendre l'initiative de l'attaque contre les jésuites, et manifester une haine difficilement compatible avec les exigences de la charité chrétienne, il a le sentiment de se défendre, en toute légitimité, contre une hostilité permanente, et de défendre, avec sa propre personne, la vérité, la vérité de Dieu.

NOTE

(1) François Pinthereau, *Les Impostures et les ignorances du libelle intitulé La Théologie morale des jésuites, par l'abbé de Boisic*, 151 + 102 p., in-8°, Pierre Le Moyne, *Manifeste apologétique pour la doctrine des religieux de la Compagnie de Jésus contre une prétendue théologie morale et d'autres libelles diffamatoires publiés par leurs ennemis*, 150 p., in-4° ; Nicolas Caussin, *Apologie pour les religieux de la Compagnie de Jésus*, 299 p., in-12, et *Réponse au libelle intitulé La Théologie morale des jésuites*, 21 + 315 + 78 p., in-8° ; [François Annat], *Le Libelle intitulé Théologie morale des jésuites contredit et convaincu en tous ses chefs*, 40 + 110 p., in-8°, etc.